

Date de la convocation : **23 septembre 2021.**

Présents : **CARTAILLER Jean-Claude, CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, GERARDIN Thierry, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, BARRATEAU Laurent, FESSON Frédéric, NEGRE Robin, LACROIX Stéphanie,**

Absents excusés : **FINKELSTEIN Aurélie**

Secrétaire de séance : **LACROIX Stéphanie**

La séance a débuté à 19H00 sous la présidence de Mme le Maire : DI GLERIA Karole

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à délibération est possible

1. Budget supplémentaire

Demandé par la préfecture, il s'agit d'une réaffectation de montants sur d'autres lignes budgétaires pour être conforme à la norme comptable.

Ces écritures ne changent pas l'actuel équilibre financier des recettes et dépenses.

Un montant excédentaire de € 100'000.- au budget de fonctionnement sera porté au budget des investissements pour divers projets dont le possible remplacement de l'actuel éclairage public par du LED.

Un premier estimatif de 100'000 euros a été présenté par l'entreprise Degenève pour les 139 points lumineux de la commune.

Une étude de retour sur investissement et d'autres appels d'offres seront établis pour déterminer la suite à donner.

Il est demandé d'associer la commission finance en amont de ces décisions.

Le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire à l'unanimité.

2. Exonération de la taxe foncière sur les nouvelles constructions les deux premières années après la construction

Il est proposé d'exonérer partiellement la taxe foncière sur le bâti à hauteur de 40% de la TFBP globale pendant les 2 premières années qui suivent la fin de la construction.

L'exonération à hauteur de 40% est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

3. Etat de l'assiette des coupes de bois pour la campagne 2022

Le sujet sera repris par la commission « Environnement ».

Suite à plusieurs questions pour comprendre la définition de l'assiette, la question est ajournée. Il est demandé à ce que la commission environnement invite le référent technique de l'ONF pour comprendre Délibérations : La proposition fait accord.

4. Prise en charge des frais pour la participation du Maire, des adjoints ou conseillers municipaux aux congrès et séminaires dans le cadre de leur mandat

Il est proposé de prendre en charge les frais de transports, de restauration et d'hébergement. Le bien fondé est validé. Après débat, la question de la prise en charge des frais d'intendance est validée sur le principe des frais réels (Justificatifs) comme la réglementation le permet. Ces frais seront comptabilisés sous la nature 6256 « Frais de missions ».

Diverses questions sont posées concernant les cas à venir ainsi que les personnes concernées. Il est noté que le principe est réglementé par des textes légaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la prise en charge des frais de participation des élus aux congrès et séminaires dans l'exercice de leur fonction.

5. Autorisation de recrutement de personnel saisonnier

L'accord du conseil est indispensable pour engager du personnel temporaire. Mme le maire demande un accord de principe pour pouvoir engager pour une période maximum de huit semaines, un(e) employé(e) aux conditions de l'échelle salariale en vigueur. Ceci permettra d'éviter des séances extraordinaires du conseil.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le recrutement de personnel saisonnier.

6. Questions et informations diverses

Enquête « Eclairage » auprès des habitants

Il est à noter une bonne participation avec presque 83 réponses sur environ 350 bulletins distribués.

Parmi les réponses, 73 sont très favorable ou favorable et 10 sont opposés à la proposition. Le détail est disponible en mairie.

Concours « Les maisons fleuries »

Il s'agit du premier concours pour Chevenoz. La participation montre l'intérêt de maintenir cette initiative et le succès d'estime est notable. Le projet sera donc reconduit. La forme pourra évoluer afin d'élargir le nombre de participants.

Projets en cours

Concernant la pose des défibrillateurs, deux seront prochainement installés un vers la salle des fêtes et un autre vers le local des services techniques au Fion.

Concernant la place de Parking handicapés devant la mairie, il est demandé de vérifier si les textes rendent obligatoire cette création.

Inauguration de l'école

- Portes ouvertes le 28 septembre 2021
- Inauguration officielle le 04 décembre 2021

Site Internet de la commune de Chevenoz

Le projet de site est déjà bien avancé. Il sera présenté prochainement aux différentes instances de la commune.

Feu tricolore du Sablon

Celui-ci est conforme à la réglementation qui interdit la gestion des flux en fonction de la vitesse des véhicules.

Route du Fion

Sa réouverture est prévue le 28 septembre 2021 avec un accès interdit au plus de 3,5t

La séance est levée à 21h